

**Commune de LA-TOUR-DU-PIN**  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES**  
**NATURELS PRÉVISIBLES**

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE**

**Légende :**

**Niveau de contraintes \***

- Zones d'interdictions**
- Zones de projet possible sous maîtrise collective**
- Zones de contraintes faibles**
- Zones sans contrainte spécifique**

**Nature du risque \*\***

- I', i', 1, 1', 1', 2 : inondation en pied de versant
- M, m : marées
- T, t : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- V, v : ravinements et ruissellements sur versant
- G, g0, g1, g2, g3 : glissements de terrain
- F : effondrements

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

\* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

\*\* le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractères en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

*Vu, pour être annexé à mon*

*arrêté du 10 JAN 2009*

*Pour le Préfet et par dérogation*

*le Secrétaire Général*

*Gilles BARSACQ*

Zones inondables de la Bourbre et du canal Mouturier;  
Se reporter au P.P.R.I. "Bourbre Moyenne" pour le zonage réglementaire spécifique à la commune

Réalisation : Alp'Géorisques

Établi le : Juillet 2007

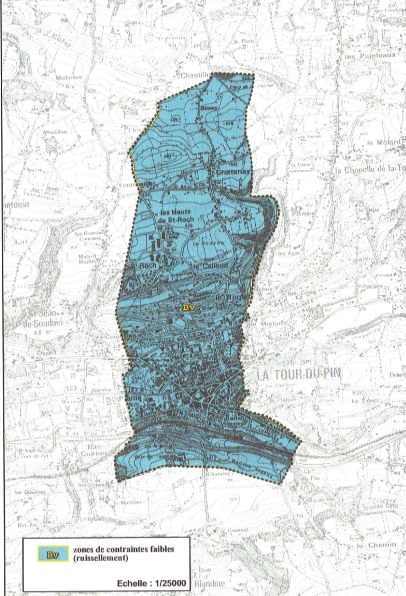
Echelle : 1/5 000

Édition : ALP'GEORISQUES

Modifié le : Novembre 2007



**Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé)**



zones de contraintes faibles (ruissellement)  
Echelle : 1/25000